

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

ARRÊTÉ du **26 NOV. 2018**

fixant la composition du jury de l'examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable sur le territoire des îles Wallis-et-Futuna ouvert au titre de l'année 2018.

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment ses articles 5 et 7 ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du développement durable ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2018 autorisant l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable sur le territoire des îles Wallis-et-Futuna ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de l'examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable sur le territoire des îles Wallis-et-Futuna, au titre de l'année 2018, est composé comme suit :

Président

Monsieur Philippe BLOT, inspecteur du travail hors classe.

Membres

Monsieur Philippe VIELLE, ingénieur principal de la fonction publique territoriale,

Monsieur Antonio ILALIO, attaché principal d'administration de l'État.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **26 NOV. 2018**

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,
Pour le ministre et par délégation,
La cheffe de bureau des recrutements par concours

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE